

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



ARMP
AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

Transparence-Equité-Probité.

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 244/2025

A LA SOCIETE SEBELY SARLU.

Après avoir reçu le contrat du marché n° 076/ANSER/DG/DT/CGPMP/ED/MP/2025, conclu avec l'Agence Nationale de l'Electrification et des Services Energétiques en Milieu Rural et Périurbain (ANSER), pour un montant total hors taxe de dollars américains dix-neuf mille quatre cent quarante-six, soixante-cinq centimes (USD 19 446,65) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains cent trente-six, treize centimes (USD 136,13), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 27/10/2025

Directeur Administratif et Financier

Scceau de l'Etablissement

Me. Claude KAYEMBE MBAYI
Directeur Général

